

Madame FORT, Principale du Collège et Présidente du CA, ouvre la séance à 18h.

Une feuille de présence est émarginée en préambule.

L'Ordre du Jour a été adressé et n'est pas modifié.

Les Parents d'Élèves FCPE acceptent le secrétariat du CA.

I. Conseil d'Administration

a) Adoption du PV du 24 novembre 2015

Deux coquilles sont à corriger en page 3.

Ce sera fait.

Ce PV est adopté à l'unanimité.

b) Les mesures de sécurité

Suite aux attentats, une fiche VIGIPIRATE SÉCURITÉ a été apposée à l'entrée du Collège.

Les parents seront informés par Madame FORT.

- plan de confinement
- identification des personnes étrangères au Collège
- contrôle des sacs : l'institution demande qu'une 10aine de sacs soient ouverts aléatoirement à n'importe quel moment de la journée et le Collège en a le droit.
- exercice de sécurité (incendie) : normalement, 2 exercices d'évacuation étaient réalisés dans l'année, l'un à la rentrée et le second au 2ème trimestre. Parfois, il s'en déroulait un 3ème au cours du 3ème trimestre. Un nouvel exercice a été ajouté au cas où
 - a) le collège serait victime d'une intrusion
 - b) au cas où il faudrait confiner les élèves, en particulier par rapport à la dangerosité de certaines installations industrielles de proximité.
 - un exercice de confinement a été fait avec rassemblement dans la cantine. Dans un cas de véritable alerte avec une effervescence certaine, cela n'a pas été concluant. L'évacuation conduit tout le monde à utiliser l'escalier central ce qui dans le cas de panique serait extrêmement dangereux. Par conséquent, les règles ré-écrites après l'exercice prévoient qu'en cas d'intrusion dans le collège le confinement sera fait dans les classes en fermant les volets.
 - En cas d'accident pollution, le confinement sera fait dans les couloirs en fermant les classes.
 - Même si des points forts ont été constatés pour le Collège, une prise de conscience est nécessaire pour limiter les attroupements à l'extérieur devant le collège.
- veiller à tout objet suspect
- voyages : les autorisations ont été rétablies, à charge de communiquer les listes d'élèves et d'accompagnateurs à l'Institution + attestation à faire signer par les parents des élèves concernés sur les modes de déplacements des élèves durant le voyage.
- à la rentrée, seront modifiés les accès des élèves aux salles de science et de mathématiques en bout de bâtiment, tout particulièrement pour les sorties afin que les évacuations soient toujours par le portail central.
- la vigilance de tous est requise puisque le ministère redoute une attaque d'établissement.

Dans le même temps, l'établissement a été sollicité pour mettre à jour le Diagnostic de Sécurité de l'établissement, tant du point de vue Bâtiment que du point de vue Vie Scolaire. Un référant a été détaché par le Rectorat, qui en a fait la mise à jour, et le référant Gendarmerie est également venu apporter son concours.



Reste à actualiser le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) et le DU (Document Unique)

- le collège est exposé au risque de gonflement et de retrait d'argile ainsi qu'à un risque chimique du fait de l'autoroute et des entreprises à risque industriel à proximité ;
- un nouvel exercice intégrant ces derniers risques sera fait à la rentrée de septembre 2016 avec, sans doute, une évacuation en petits groupes jusqu'à l'extérieur du collège ;
- rappel aux parents : en cas d'alerte confinement, les parents eux-mêmes ne doivent pas venir chercher leurs enfants puisqu'ils doivent eux-mêmes rester confinés.

Large diffusion prévue de toutes ces données Sécurité, y compris sur le site web du Collège

II. Les mesures pédagogiques

Présentation de la DGH - Mise en place de la Réforme du Collège (calendrier de travail) - Proposition de répartition des moyens pour la rentrée

Dotation reçue pour l'année 2016/2017 : 658 heures,
réparties en 628 Heures Postes (HP) et 30 Heures Supplémentaires Annuelles (HSA).

Avec l'Inspection Académique, accord trouvé :

- non pas sur le nombre d'élèves
- mais sur le nombre de divisions : 22 divisions dont 1 Classe Ulis
- avec 6 classes de 6èmes et 5 classes pour les 5èmes, 4èmes et 3èmes

Présentation des postes inscrits sur notre Tableau de Répartition des Moyens (TRM) qui liste les postes de titulaires du Collège.

Le Collège a établi :

- le Calcul Théorique des Groupes de Langues
- les besoins correspondant aux 26 heures de cours hebdomadaires pour chaque élève

Nouveautés 2016 :

- une 2ème langue vivante enseignée dès la 5ème
- un enseignement qui ne porte pas sur toute la durée de l'année pour certains enseignements
- une autre façon d'aborder les matières et les programmes
- de l'accompagnement personnalisé en 6ème (3H) et en 5ème-4ème-3ème (1H ou 2H, à choisir)
- des EPI pour le cycle 4 (qui peuvent être de 2H ou 3H)

Des EPI au nombre de 8 :

- 2 EPI à faire chaque année
- certains EPI conditionnent de faire ou non des "enseignements de complément".

Ainsi, le Latin-Grec (enseignement de complément) ne peut être proposé que si les élèves de 5ème ont fait un EPI de langues anciennes

L'Offre en langues au Collège de CB devient :

- LV 1 : Anglais
- LV 2 : Espagnol ou Allemand

Suppression de l'option ODP : le parcours Avenir est intégré aux enseignements

Composition de la DGH de 658 heures :

- 26 heures par niveau + 2,75 heures "de marge"
- 21 heures pour la classe ULIS
- 5 heures pour la LV2 dès la 5ème (en lieu et place des parcours bi-langues)



- 17 heures d'Activité Responsabilité Établissement (dont 12h d'UNSS)
- 5 heures de bonification territoriale et sociale
- 6,25 heures d'accompagnement de la réforme

La réforme n'est pas jugée positivement par l'ensemble des équipes du Collège.

Cependant, le 1er tableau qui a été réalisé est la Grille Élève, ce qui a permis de réaliser les Grilles Enseignants par hypothèses.

- le seul EPI actuellement proposé par les enseignants est l'EPI Langue et Civilisation Antique (langues et Cultures de l'Antiquité) -
- cet EPI permet de conserver le LATIN-GREC comme enseignement de complément (1H en 5ème et 2H en 4ème ainsi qu'en 3ème)
- toutes les disciplines ont ensuite remonté leurs besoins, compte tenu que la grille élève fait toujours 26 heures (au minimum, avec la possibilité d'ajouter des heures "de marge")
- la répartition au niveau enseignants n'est pas finie
- manquent les IMP (Indemnités)
- Une commission permanente a été réunie au cours de laquelle plusieurs hypothèses ont été évoquées.
- malgré les désaccords entre les différents points de vue autour de ce travail de répartition, jamais l'intérêt des élèves n'a été perdu de vue

Madame FORT informe qu'elle ne demande pas le vote de cette répartition lors de ce CA. Elle le fera d'ici le mois de juin en fonction de l'avancement des travaux.

Or le vote de cette répartition est officiellement demandé par les représentants des personnels au nom de l'ensemble de l'équipe pédagogique (demande ci-jointe). Celle-ci estime que les moyens sont insuffisants car l'AP ou les EPI sont pris sur l'horaire des disciplines.

Mme FORT va demander des Blocs de Moyens Provisoires (BMP). Elle s'engage à donner les Heures Postes telles que ces heures postes confortent les moyens mis en oeuvre. Ces HP vont permettre les mouvements des enseignants. Le CA n'a pas à se prononcer sur le montant de la DGH elle-même mais le CA doit approuver la répartition des moyens proposée par la Principale par rapport au projet pédagogique. Mme la Principale dit qu'à ce jour elle n'a pas les moyens de mettre cette DGH au vote car il lui manque le choix des EPI et de l'AP. Questionné sur la possibilité de ne proposer la répartition au vote qu'à la fin de l'année, le recteur a donné une réponse à Mme Fort qui conforte sa position tout en confirmant que le dialogue social doit demeurer avec l'obligation de fournir les suppression et créations de postes d'ici fin février-début mars.

Mme FORT indique que, consciente que la finalisation de la répartition est complexe, le vote de cette répartition pourra être proposé au cours de n'importe lequel des prochains CA, dès lors que le projet pédagogique pourra être précisé. Les enseignants ont fait savoir qu'ils n'étaient pas en situation de proposer des EPI, la formation intervenant courant mars, et plus tard encore pour l'AP, ce que Mme FORT estime tout à fait recevable.

- 19h, départ de la déléguée élève

M. PILLIOD conteste le fait que l'absence des EPI et AP empêche ce vote.

Mme FORT y répond en disant que, compte tenu de ces EPI et AP et des dotations complémentaires en cours de demande, cette répartition ne peut pas être établie. Mme FORT ne travaille actuellement que sur des hypothèses.

L'hypothèse A aurait pu convenir mais Mme ROY confirme que tout n'est pas défini. Pour autant, Mme ROY indique que cette dotation a toujours été votée en CA du mois de février et insiste pour



dire que ce vote est le moyen de savoir à quoi s'attendre pour ce qui concerne l'année suivante. Elle précise qu'attendre le mois de juin est incompatible avec les obligations de travail du rectorat.

- 19h15, départ du président des parents élus UNAAPE

Mme FORT s'engage à faire le point lors de chacun des prochains CA sur l'avancement des travaux de préparation de la rentrée 2016, en fonction de l'avancement de la construction des EPI et de l'AP que doit encore faire l'équipe éducative car la mise en forme de la répartition des moyens doit être conforme aux exigences de la réforme, compte tenu que les HSA demeurent non attribuées.

Le vœux des enseignants est de mettre au vote le fait que cette répartition soit mise au vote aujourd'hui. Mme FORT entend cette demande mais confirme que, quelque soit le résultat du vote d'une telle demande, elle ne proposera pas la répartition de la DGH au vote lors de ce CA.

Mme ROY et M. PILLOD ainsi que M. SCHIANO insistent sur le fait que le vote de cette répartition permettrait de faire entendre à l'institution que le collège manque de moyens. Mme ROY dénonce le manque de moyens et précise que le nombre d'heures de dotation est considéré comme insuffisant par les enseignants.

Mme FORT entend bien les demandes des enseignants mais confirme prendre ses responsabilités : elle s'engage à ne pas revenir en arrière par rapport aux moyens (BMP) demandés par discipline mais se refuse à proposer une répartition qui ne dit rien sur 5 des 6 EPI et sur les modalités pédagogiques retenues pour l'AP.

Mme COUTURIER met l'accent sur leur demande dans leur motion concernant le poste de l'enseignante d'Allemand et son rattachement au Collège de Carbon-Blanc. Mme FORT répond qu'elle a interrogé l'institution et que ce point n'est techniquement pas possible. Le Collège demande à conserver Mme BAREILLE comme professeur d'allemand, cette demande est défendable mais cette enseignante reste rattachée au TRM de son établissement (Lormont) et c'est sous la forme d'un CSR (complément de service à recevoir) qu'elle pourra continuer au collège comme cette année.

Mme FORT invite les enseignants à présenter la motion qu'ils ont préparée pour ce CA.

- 19h45 Mme ROY annonce envisager de quitter le CA pour exprimer son désaccord avec les moyens alloués par l'institution et, considérant que le vœu émis par les enseignants n'a pas été entendu, pour signifier que cela empêche les enseignants de s'exprimer.

M. SCHIANO propose une suspension de séance que Mme FORT accepte pour 10 minutes.

- 19h50, suspension de séance.
- 20h00, reprise du Conseil d'Administration. Madame ROY n'est pas revenue.

Dès lors que Mme FORT refuse de mettre au vote la répartition de la DGH telle que proposée par écrit, 3 enseignants vont quitter le CA. Les membres du CA notent que ces départs n'ont pas d'incidence sur le quorum.

Mme HIBON-DEFFEIZ signale que, rien que pour le français, les formations qu'elle doit recevoir sur la réforme n'auront lieu que début mars et avec la journée n° 3 antérieure aux journées n°1 et n°2 !



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11-02-2016
DOTATION HORAIRE GLOBALE
MOTION DES REPRÉSENTANTS ÉLUS
Parents d'élèves, Personnels enseignants et d'éducation

Les équipes éducatives ont travaillé de conserve avec le chef d'établissement qui est resté à l'écoute et qui a proposé de nombreuses hypothèses ; malheureusement, les moyens alloués au collège de Carbon-Blanc ne sont pas suffisants pour répondre à l'ensemble des besoins pédagogiques réels.

Les personnels que nous sommes n'acceptent pas la réduction des moyens sous couvert d'interdisciplinarité. La grille des horaires disciplinaires, soi-disant peu modifiée est en fait largement amputée par la mise en place des EPI et de l'AP sur les temps des horaires disciplinaires.

Ce à quoi s'ajoute la diminution considérable de l'enseignement de l'Allemand d'une part avec la suppression de la bilangue au collège de Carbon-Blanc, et d'autre part de l'enseignement des Langues et cultures de l'Antiquité avec la suppression d'une heure par niveau et par groupe et la disparition d'un groupe en 5^e.

L'Option de Découverte Professionnelle est également supprimée ; si la thématique « Monde économique et professionnel » pourra toujours être abordée dans le cadre des EPI, en revanche l'opportunité qui était donnée à un groupe d'élèves volontaires de prendre confiance en eux en petit groupe, de retrouver de la motivation pour les apprentissages et de préparer leur projet professionnel, ne sera plus offerte.

Enfin, comment valider un choix de dispositifs pédagogiques à ce stade, alors que les équipes pédagogiques n'ont pas encore toutes été formées sur les nouveaux programmes soclés et qu'aucun enseignant n'a reçu à ce jour de formation concernant l'AP et les EPI ?

En conséquence :

- Les représentants élus du collège de Carbon-Blanc, enseignants, personnels d'éducation et parents d'élèves, manifestent ainsi par cette motion leur désaccord avec la dotation horaire globale.
- Ils demandent des moyens :
 - pour baisser de façon significative les effectifs par classe ou pour augmenter le nombre d'enseignants face à un groupe d'élèves,
 - le rattachement du poste d'Allemand au collège de Carbon Blanc afin de rendre possible un enseignement au cycle 3 sur les écoles du secteur et favoriser l'échange mis en place avec le collège Allemand de Grossostheim.
 - pour permettre la concertation sur le temps de service,
 - pour améliorer considérablement l'efficacité de la prise en charge des élèves en difficulté.

Le groupe des parents indépendants (UNAAPE)
et les représentants des personnels enseignants et d'éducation
du collège de Carbon-Blanc.